

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 108 publiée le 2 juin 2008

Pour Thiberville, mobilisation dans le diocèse d'Evreux !

Dans notre précédente lettre, nous évoquions la vive émotion des fidèles de la très dynamique paroisse de Thiberville (diocèse d'Evreux) à la suite de l'annonce du probable départ de leur curé l'abbé Francis Michel à la rentrée de septembre prochain.

Face à l'incompréhension que suscite cette décision, la résistance s'organise.

La pétition - demandant le maintien de l'abbé Michel à la tête de la paroisse - organisée par les maires des 13 clochers de la paroisse est déjà signée par plus de 1 000 familles. Ce chiffre est à rapprocher des 4 500 âmes (âmes et non familles...) qui habitent cette zone pastorale.

Jeunes, moins jeunes, élus, commerçants des villages concernés... Tout le monde s'y met et s'organise pour que l'abbé Michel ne quitte pas Thiberville. Impossible d'acheter sa baguette de pain ou son journal sans se voir proposer de signer la pétition...

Unanimité, cohésion et détermination, voilà qui caractérise à merveille la résistance qui se met en place à Thiberville.

Parmi les centaines de messages qui nous parviennent, en voici un florilège :

Le 7 juillet dernier, quand le motu proprio de Benoît XVI a été promulgué, nous avons dit en plaisantant: "le Pape a vu ce que l'abbé Michel faisait à Thiberville, a trouvé ça bien et a décidé de l'étendre à l'Eglise universelle"... Thiberville est un symbole ! C'est le symbole de la coexistence pacifique des deux formes du rite romain, c'est l'exemple vivant qui montre de manière éclatante que là où un curé de paroisse décide de s'occuper de toutes les brebis qui lui sont confiées - et ce quelles que soient leur sensibilité liturgique - tout se passe dans la joie et la paix. Nous sommes très attristés que l'évêque songe à casser ce qui devrait plutôt lui servir de modèle pastoral à décliner dans tous les diocèses de France. Sans doute préfère-t-il que la messe traditionnelle soit célébrée par les prêtres de la FSPX plutôt que par un de ses prêtres diocésains...

M. et Mme B.

Nous sommes de la région havraise, mais nous connaissons Monsieur l'abbé Michel depuis une dizaine d'années et avons assisté bien des fois aux cérémonies organisées à Thiberville, dans le rite ordinaire et dans le rite extraordinaire. Ce prêtre nous a soutenu dans une épreuve très lourde à porter. Jamais, dans ses sermons, nous avons entendu de propos désobligeants vis-à-vis de sa hiérarchie ou de ses confrères. Ses homélies sont continuellement encourageantes avec les mots choisis pour nous donner envie d'approfondir notre foi. Que dire de la beauté des cérémonies, de la décoration de l'église et de l'autel : tout simplement que cela devrait servir d'exemple à bien d'autres prêtres s'ils veulent vraiment que les gens reviennent assister aux offices. Ce prêtre, à l'emploi du temps bien chargé, a toujours un mot affable pour chacun. N'oublions pas non plus, même si cela n'est pas le plus important, le denier du culte, les quêtes dont le montant rend peut être jaloux certains confrères, mais qui intéressent certainement l'évêché.

Mr et Mme G.

Monsieur l'abbé,

Je viens d'apprendre la nouvelle de votre éventuel changement de ministère.

Soyez assuré de mon soutien et de ma prière. J'ai pu constater par moi-même votre zèle apostolique et spirituel.

Tenez bon. Les jeunes prêtres ont besoin de vous !

Abbé L.

L'abbé Michel pourrait refuser sa nouvelle affectation et saisir les juridictions ecclésiastiques compétentes s'il faisait l'objet d'une sanction inique et d'un règlement de compte... Il y a des règles dans l'Eglise et cela n'est en rien contraire à la sacrosainte obéissance... Si l'affectation qui lui est "proposée" après plus de vingt ans passés avec brio à la tête d'une paroisse fait apparaître qu'il s'agit d'une sanction injustifiée, il a le droit et même le devoir de ne pas abandonner ses paroissiens et de se battre avec les protections juridiques que lui offre le droit de l'Eglise.

Abbé D.

Laudetur Jesus Christus !

Merci de me tenir au courant de la situation de l'abbé Michel. Je souhaite de tout cœur qu'une solution honorable pour tous soit trouvée.

S'il pouvait diffuser dans le diocèse ce modèle d'entente et ce zèle apostolique, ce serait merveilleux, mais pas au prix d'un limogeage.

In corde Iesu et Mariae

Père F S

J'ai appris que monsieur l'abbé Michel, curé de Thiberville, pourrait partir en septembre de sa paroisse. Je suis outré par cette nouvelle.

En effet, monsieur l'abbé, à l'heure où nos paroisses meurent d'inanition, celle de Thiberville débordait d'activités et donnait des fruits spirituels.

Si j'étais "mauvaise langue", je dirais que les évêques, sont les "fossoyeurs" de l'Eglise de France, avec leur pastorale vide de sens.

Je soutiens à 100%, toute initiative, visant à maintenir monsieur l'abbé Michel, au sein de sa paroisse.

JFM

Suite au courriel de la Paix liturgique, c'est avec beaucoup de consternation et d'incompréhension que nous apprenons cette triste nouvelle.

En effet, étant de la région parisienne et passant nos Week-End en Normandie à 30 minutes de voiture de Thiberville, nous venons tous les dimanches à Thiberville. L'abbé Michel est d'un dévouement exemplaire pour sa paroisse et n'hésite pas à prendre le temps pour honorer le Seigneur. Il est un exemple pour la Paix dans l'Eglise et faut tout pour réconcilier les sensibilités différentes en nous faisant grandir ensemble dans la foi. C'est pourquoi, il est connu et reconnu comme un Homme de Foi dans la région mais aussi dans d'autres diocèses. C'est un Homme fidèle à sa paroisse, à ses paroissiens, à son évêque et au Pape. Nous demandons le maintien de l'abbé Michel en sa paroisse pour laquelle il a tant donné surtout au niveau spirituel dans une région bien déchristianisée. Nous vous demandons de bien vouloir nous faire figurer sur la pétition.

M. et Mme H.

Les remarques de Paix Liturgique

- Un an après la promulgation du Motu Proprio de Benoît XVI, nous sommes consternés d'apprendre que par la décision de faire quitter Thiberville à l'abbé Michel, on pourrait prendre le risque de briser la plus parfaite application du Motu Proprio qui existe dans tous les diocèses de France : un curé de paroisse qui célèbre lui-même depuis plus de 10 ans, dans le cadre paroissial, les deux formes du rite romain sans opposer les fidèles entre eux mais justement en les invitant à s'enrichir mutuellement de leurs différences.

- Nous sommes très inquiets de constater que pour l'heure, aucune affectation honnête, respectueuse et sérieuse n'a été proposée à l'abbé Michel. La voie de garage qui lui est proposée est un scandale qui ne peut que révolter les âmes de bonne volonté.

- Alors que l'heure est à la paix liturgique, que le Pape nous rappelle à chaque instant que ces querelles fratricides et suicidaires n'ont plus de sens, nous ne comprenons pas qu'une telle décision, semeuse de division et de conflits, puisse être prise au sujet de la paisible et dynamique communauté de Thiberville. Nous souhaitons que tout cela ne soit que le fruit d'une mauvaise communication et que bientôt tout rentre dans l'ordre.

Sylvie Mimpontel

Présidente du mouvement pour la Paix Liturgique et la Réconciliation dans l'Église.